



EQUIPEMENT		§)	
Feux de route	HCR H4 (E)		
Feux route compl.	-		
Feux de croisement	HCR H4 (E)		
Feux de position	Guide IT SAE IP 73		
Feux de brouillard	-	Feux rouges	id. feux stop
Feux stop	Guide IT SAE STIAR PI 73		
Clignoteurs	av Guide IT SAE IP 73	1 cui	ar id. feux stop
Catadioptres	av -	1 cui	ar I (E)
Feux de gabarit	av -	1 cui	ar -
Avert. optique	-	Eclair. plaque	1/sép. av centre
Essuie-glace	électrique (2 balais)		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	DELCO REMY A9000051/F9000050	( 93 ) dB/A	
		( ) dB/A	
		( ) dB/A	

### INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	CHEVROLET Suburban 350		
Homologation			
No	CH	0333 34	
Carrosserie	limousine		
Places total	6	avant	3
Poids à vide	2450	Carburant	B
Charge utile	710	CV-impôt	29,20
Poids total	3160	Cylindrée	5730

### REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- \* ) Insonorisation : ventilateur Visco avec 7 pales, monté par l'importateur
- \*\* ) Mesure des gaz : vignette EPA sur traverse avant
- \*\*\* ) Ceintures de sécurité: à 3 points CH 07.04 BA 02; pour le siège central, ceinture sur les hanches SAE-J-4c
- Variante de pneus : L 78-15 D SPR charge 1850 (2,4) à l'AV et l'AR; V-max 150 km/h

#### §) Modifications par l'importateur:

- les phares SEALED BEAM d'origine sont remplacés par HCR H4 (E)
- les verres de couleur orange des feux de position/clignoteurs sont remplacés par des blancs Guide IT SAE IP 73
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs sont remplacées par 5/18 W
- des catadioptres I (E) sont montés
- l'extrémité de l'échappement est dirigée de 45° vers la gauche.

#### A noter dans le permis de circulation:

- n'est admis que pour le transport de charges basses.

Remplace FH CH 0333 34 du 18.12.73  
 Garantie poids remorquable  
 (25.10.74)

Lieu et date de l'homologation

Studen, 19.12.73 / 14.1./21.1.74/ 14.11.74

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES